

CHS-CT 5 NOVEMBRE 2013

La réunion du Comité d'Hygiène et Sécurité et Conditions de Travail du Finistère, s'est tenue le 5 novembre 2013 à Châteaulin.

Points sur les actions du budget 2013 :

A ce jour le budget 2013 est quasiment réalisé, hormis quelques actions résiduelles programmées en novembre 2013. Compte tenu de contraintes calendaires et organisationnelles ne permettant pas l'organisation de certaines actions de formation, de nombreuses mises aux normes électriques ont été effectuées au-delà du budget initialement voté, travaux relevant des axes prioritaires pour l'année 2013.

L'amélioration des ambiances lumineuses (stores et films occultants) a été aussi priorisée alors qu'une seule action visant l'environnement sonore a été réalisée.

FO DGFIP29 a demandé que l'acoustique fasse l'objet d'études réalisées par des experts indépendants avant tous travaux, afin de prendre en compte les besoins réels des agents.

A cet égard, **FO DGFIP29** a dénoncé les nuisances pour la santé des agents, du travail en plateau, qui créent un niveau sonore élevé source de fatigue, de difficultés de concentration, de perte d'intimité et donc de stress.

La Présidente a reconnu la pertinence de nos demandes d'expertise mais uniquement au cas par cas.

Concernant les formations, le taux de participation des agents est satisfaisant. Nous regrettons que les conférences sur la souffrance au travail inscrites au budget à la demande de **FO DGFIP29** aient été ajournées pour des conditions matérielles d'organisation. Nous serons vigilants à ce qu'elles soient programmées dans les meilleurs délais.

Cette présentation du budget, nous a permis de revenir sur la nécessité de prévoir une réunion dès le début de l'année afin de permettre, notamment pour les formations, d'avoir un calendrier plus étendu, permettant ainsi d'envisager des sessions dès le printemps. Nous avons été entendus sur ce point par la prévision d'une réunion plénière en février 2013.

Présentation de la nouvelle démarche Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels – Plan Annuel de Prévention :

L'Inspectrice Santé et Sécurité au Travail a réalisé cette présentation. Les principales modifications portent sur la mise en place d'un nouvel outil informatique et sur la création de deux nouveaux critères de cotation. La procédure d'élaboration du DUERP repose toujours sur la participation des agents au travers des réunions organisées au sein des services.

Les nouveaux critères ont pour but d'affiner la cotation des risques. La probabilité de réalisation du risque est introduite ainsi que la maîtrise du risque.

Les organisations Syndicales et l'Administration s'opposent sur la finalité du DUERP. Nous considérons que ce document doit recenser tous les risques professionnels qui portent atteinte à la santé et à la sécurité des agents de la DGFIP.

L'Administration, d'une manière à peine déguisée, semble guidée par l'envie de réduire les questions relatives aux conditions de travail au niveau de la seule marge de manœuvre qui est la sienne, à savoir celle des crédits budgétaires en constante diminution.

Pour **FO DGFIP29**, un tel raisonnement n'est pas à la hauteur des ambitions légitimes que nous avons en matière de respect des agents et d'amélioration de leurs conditions de travail

Dans le même temps, l'Administration n'entend en aucune façon prendre en compte l'impact des suppressions d'emplois qui ont une incidence majeure sur la santé et la sécurité de l'ensemble des personnels, pas plus qu'elle n'entend remettre en cause les différentes réorganisations réalisées à marche forcée.

En clair, l'Administration ne veut surtout pas assumer les orientations qui sont les siennes et qui nuisent à la santé des agents. Pour **FO DGFIP29**, il est hors de question que nous nous contentions de jouer les supplétifs de l'Administration pour l'aider à faire supporter, à l'ensemble des agents, les conditions de travail dégradées qu'elle organise sciemment. Nous serons donc particulièrement vigilants sur la mise en place du groupe de travail départemental sur le DUERP, qui pourrait s'orienter vers un recensement sélectif des risques, sous prétexte d'absence d'actions de prévention pertinentes proposées.

Pour FO DGFIP, les suppressions d'emplois et les réformes incessantes sont les causes principales de la dégradation des conditions de travail et de l'élévation sans précédent de la souffrance au travail dans les services et ne peuvent donc être occultées !!

Présentation de la mise à jour du guide amiante :

L'Inspectrice Santé et Sécurité au Travail nous en a fait la présentation en soulignant que l'évolution relativement récente en matière de droit du travail par rapport à l'exposition à l'amiante est à l'origine de la modification de ce guide.

Un Document Technique Amiante est normalement constitué pour tous les sites domaniaux. Une fiche récapitulative doit être tenue à disposition de l'Administration par le propriétaire des bâtiments qu'elle loue. Dans ces documents, les éléments amiantés recensés sont ceux qui ont fait l'objet d'un recensement visuel. Par conséquent, il ne faut pas conclure à une absence d'amiante même si le DTA n'en fait pas état. Lors de la réalisation de travaux, des expertises complémentaires sont assurées.

Il a également été rappelé que la présence d'amiante dans des locaux ne veut pas dire pour autant risque permanent pour la santé. Le risque vient de la diffusion de fibres d'amiante dans l'air. Cela se produit si les éléments sont altérés ou lors de travaux.

Les DTA doivent être régulièrement tenus à jour afin de pouvoir détecter les situations de dégradation des matériaux et d'y remédier en conséquence. En cas de travaux, il existe des protocoles strictement réglementés afin d'assurer la protection des personnels travaillant dans les locaux mais aussi celle des salariés des entreprises qui sont à l'œuvre.

Au-delà des dispositions réglementaires, nous avons souligné la nécessité d'assurer également une information auprès des agents afin qu'ils connaissent en toute transparence les conditions dans lesquelles ils sont amenés à travailler. Même si la direction conserve une copie de l'ensemble des documents « amiante » relatifs aux bâtiments du département, il a été rappelé la nécessité d'en disposer sur les sites afin de garantir la sécurité des agents et des entreprises en cas de travaux.

Fiches accident du travail :

Les dernières fiches d'accident ont fait l'objet d'une présentation en séance. Nous avons rappelé la nécessité de leur diffusion aux représentants des personnels au fil de l'eau afin de pouvoir assurer une réactivité prévue dans les textes du CHS-CT si la situation l'exige. Des progrès restent à faire sur le sujet.

Les principaux accidents sont liés à la circulation automobile aux conséquences malheureusement parfois tragiques.

Question diverses :

Lors du CHS-CT du 1^{er} juillet dernier, nous avons demandé la poursuite des visites de sites par les délégations du CHS-CT, considérant que cette démarche contribue à créer une dynamique de travail visant à améliorer l'analyse des risques et nous avons dénoncé l'absence du calendrier prévisionnel correspondant.

L'Administration s'est engagée à nous communiquer cette programmation rapidement.

Suite à une proposition d'une organisation syndicale, une étude sur l'impact des restructurations dans les secteurs d'assiette en SIP devrait être menée en mars-avril 2014.

Dans le contexte local actuel de revendications et de manifestations pouvant faire des Centres des Finances Publiques des cibles représentant l'Etat, **FO DGFIP29** a rappelé la nécessité de protéger la sécurité et la santé des agents et a demandé à la Direction de mettre en œuvre les mesures les plus efficaces pour faire évacuer les locaux avant tout blocage.

Le mouvement de rejet de « l'écotaxe poids-lourds » a des conséquences sur le réseau des Finances Publiques en Bretagne puisque la Trésorerie de Saint Pol de Léon et le Centre des Finances Publiques de Paimpol ont subi il y a quelques jours des actes de dégradation.

Nos camarades douaniers avaient dénoncé, en son temps, la privatisation du recouvrement de cette taxe confiée, dans le cadre d'un partenariat public-privé (PPP), à la société Ecomouv, filiale de la société italienne Autostrade. Ce type de privatisation du recouvrement s'apparente beaucoup au système de « ferme générale » existant sous l'Ancien Régime.

Fort de l'expérience passée, qui a trop souvent vu les sites des Finances publiques (Trésoreries ou CDI) être pris comme cibles car symboles de l'État, le Syndicat National a demandé au Directeur Général quelles mesures concrètes il comptait mettre en place pour assurer la protection et la sécurité des agents et des locaux.

Dans un climat social fortement marqué par un « ras-le-bol fiscal important », il est à craindre, sur l'ensemble du territoire, des incidents majeurs dans les accueils, en particulier en cette période d'échéances fiscales.

Les Agents des Finances Publiques ne sont pas responsables de cette situation et ne doivent pas devenir les boucs émissaires de politiques fiscales non mesurées.

REPRESENTANTS FO DGFIP29 AU CHS-CT : **Michelle GALLY** (Trésorerie de Brest Municipale), **Florence JAVELOT** (Trésorerie de Landivisiau), **Didier KERDONCUFF** (SIE de Châteaulin), **Murielle MORICCI** (SIP de Quimper Est), **Patrick VELIN** (SIP de Quimper Ouest), **Erick GUERRY** (Permanent).

DECLARATION LIMINAIRE

Ce CHS-CT se tient aujourd'hui alors que 2000 suppressions d'emplois vont à nouveau frapper les services et les agents de la DGFIP.

Dans le même temps, les crédits budgétaires sont amputés de façon drastique ce qui met en péril le contenu et l'exercice plein et entier des missions et accroît la détérioration des conditions de travail.

Même si nous avons pris acte du maintien des crédits Santé, Sécurité au Travail, ce contexte revient malheureusement à amoindrir les capacités d'action des CHS-CT dans un domaine plus que jamais indispensable aux agents et dont les besoins sont en augmentation.

Nous rappelons, dans cette instance locale, le nombre croissant de cas de souffrance au travail mis en évidence par le rapport annuel très alarmant des Médecins de Prévention faisant état de près de 3000 en 2012 au sein des Ministères Financiers.

Depuis plusieurs années, l'Administration propose de nombreuses actions sur les conditions de travail mais pour autant que puissent paraître séduisants les outils mis en place, ils n'intègrent pas ou très peu, les deux causes principales de leur dégradation :

- Les suppressions dogmatiques d'emplois,
- Les restructurations incessantes.

Pour **FO DGFIP**, il n'est donc pas question de délivrer un satisfecit à l'Administration pour les dispositifs mis en place mais de dénoncer l'attitude d'une Administration qui ne fait rien d'autre que de se mettre en conformité avec les obligations légales.

Pour **FO DGFIP**, ce qui se passe aujourd'hui dans les services est de la seule responsabilité de la Direction Générale. Parce que les revendications que nous portons ne peuvent se satisfaire de mesures palliatives qui ne règlent rien, nous affirmons que les suppressions

d'emplois sont la cause principale de la dégradation des conditions de travail et que l'employeur public doit assumer ses responsabilités :

- En s'engageant sur l'adéquation des missions et des moyens,
- En tirant les leçons des effets néfastes engendrés par sa politique d'austérité sur les agents,
- En donnant de réels moyens pour faire vivre une politique ministérielle de Santé Sécurité au Travail digne de ce nom,
- En agissant réellement, par des actions concrètes sur la prévention de la souffrance au travail. Cela passe aussi par le renforcement des prérogatives et des moyens des acteurs de prévention.

Face aux conséquences désastreuses de l'austérité, **FO DGFIP** mettra tout en œuvre pour l'amélioration des droits des agents. Concernant le contexte Finistérien, nous réaffirmons notre revendication de renforcement des acteurs de Prévention et notamment le recrutement d'un deuxième médecin pour faire face aux problématiques de notre département.

Enfin, et nous y reviendrons en séance, nous demandons qu'il soit mis fin aux dysfonctionnements qui entravent le bon fonctionnement du CHS-CT 29, car pour **FO DGFIP** le respect de cette instance est indispensable au bon fonctionnement du Dialogue Social.

**N'OUBLIEZ PAS DE NOUS INFORMER DES
PROBLEMES RENCONTRES DANS VOS SERVICES
AFIN QUE NOUS PUISSIONS DEFENDRE AU
MIEUX VOS CONDITIONS DE TRAVAIL.**

VOUS ETES NOMBREUX A NOUS SOUTENIR

N'HESITEZ PAS A NOUS REJOINDRE.



BULLETIN d'ADHESION

NOM : Prénom :

Grade : Indice Quotité travail

Affectation :

Déclare vouloir adhérer au **Syndicat Force Ouvrière des Finances Publiques, section du Finistère.**

Fait à

le

(SIGNATURE)

66% de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu